

SECRET PROFESSIONNEL ET CONFIDENTIALITÉ

Objectifs

- Connaître et comprendre les notions de secret, de confidentialité, entre droits des usagers et devoirs des professionnels
- Formaliser ou améliorer les procédures et les modes opératoires adaptés au cadre réglementaire et juridique.

Public : Professionnels travaillant en institution

Pré-requis : Aucun

Durée : 3 jours (18h)

Lieu : Intra-établissement/
Inter-établissements dans vos locaux

Intervenant(e) pressenti(e)

Infirmière, Juriste diplômée en droit médical et santé publique

Profil retenu en fonction de la définition des besoins

Modalités d'évaluation précisées dans les Conditions générales

Contenu

Jour 1 - Cadre de référence

- Ancrage historique et notion du secret professionnel.
- Les textes de référence et modalités du secret.
- Information, secret professionnel et obligation générale de discrétion.
- Déontologie, droit et éthique liés à l'information et au secret : quand parler et quand se taire ?
- Les protagonistes de l'information, les dépositaires et créanciers du secret.
- La violation du secret : sanctions et conséquences.

Jour 2 - Modalités du secret

- Droit ou devoir de parler ou de se taire : finalités, modalités et destinataires de l'information.
- Qu'entend-t-on par secret partagé ? : un partage d'informations strictement nécessaire et limité au cadre de l'équipe soignante.
- Les transmissions orales et écrites, les déclarations à caractère obligatoire et les autorisations légales.
- Le secret et la non-assistance de la personne en danger.
- Des situations complexes à décrypter.
- La non-divulgence de certaines informations : sanctions et conséquences.

Jour 3 - Le dossier de l'utilisateur

- La compatibilité du dossier de l'utilisateur avec le secret.
- Les critères et les flux d'information, les lieux de conservation.
- Quels droits d'accès pour les usagers, les familles, les professionnels de la structure ?

Méthodes et outils pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Exercices et mis en situation
- Études de cas
- Échanges et mutualisation
- Remise d'un dossier